

Il est temps que nous commençons à penser à la protection du public, en régissant non seulement les chemins de fer mais aussi le domaine beaucoup plus vaste de l'industrie. Nous devons trouver quelque autre solution et cela, très rapidement. Il est urgent de repenser les conditions sociales, économiques et morales qui sont à la base des relations ouvrières. Il n'y a rien à gagner en imposant aux ouvriers n'importe quelle mesure par la force. Il y a lieu d'établir un nouveau climat en matière de relations patronales-syndicales. Il faudrait, dans chaque usine canadienne, manifester quotidiennement et constamment de l'intérêt à l'égard des relations ouvrières et ne jamais attendre qu'il soit trop tard pour renouveler les contrats de travail.

Les syndiqués doivent avoir voix au chapitre lorsque sont mises en application de nouvelles méthodes rendues possibles par la technologie moderne. C'est la recommandation que renferme le rapport Freedman. Le droit du patronat de transformer les conditions de travail pendant la durée d'une convention collective a été mis au défi, lorsque de telles transformations nuisent matériellement aux emplois actuels.

Parlant de la situation actuelle dans laquelle le patronat, en vertu de la loi, peut, s'il le désire, modifier les conditions de travail, pendant la période de validité du contrat où la grève est interdite, M. le juge Freedman déclare:

«Voilà une injustice flagrante qu'il faut examiner et corriger.»

Puis, on y recommande que la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail soit modifiée afin d'accorder aux travailleurs un porte-parole qui se prononcera sur les procédures d'automatisation.

Je cite un autre passage:

Une découverte technologique qui profite à l'employeur mais qui impose un fardeau à l'employé est inacceptable dans une société qui se préoccupe du bien-être de l'homme.

Il se peut fort bien, me semble-t-il, que nous souscrivions à cette déclaration.

D'après les discours prononcés à l'autre endroit au nom du gouvernement, pas plus tard que cet après-midi, j'ai cru comprendre que le gouvernement ne voyait pas seulement cette opinion d'un bon œil, mais qu'il songeait à faire quelque chose en ce sens très prochainement.

Au début de mes observations, j'ai dit que j'allais appuyer la partie du bill qui remettra les chemins de fer en service. Comme la plupart des honorables sénateurs je suis troublé par les arguments concernant les salaires; la formule des biens durables, fondée sur

les salaires dans l'industrie de l'acier et celle de l'automobile, donnerait aux travailleurs un peu plus que ce qu'on leur offre actuellement. La commission de conciliation a recommandé une augmentation de 18 p. 100, et mon chef a déjà exposé de quelle façon cette augmentation serait accordée. Voici où nous en sommes, sous réserve de certaines négociations et d'avantages accessoires.

Et voilà que nous sommes devant un fait accompli. Nous nous apprêtons à adopter un projet de loi et à reconnaître certaines questions de principe essentielles, l'interdiction d'imposer un règlement, par exemple. On ne peut forcer des gens à faire certaines choses, et pourtant, la responsabilité va plus loin. La loi doit être respectée et observée.

Notre économie est si étroitement subordonnée à d'autres facteurs et si complexe que chaque grève générale atteint le grand public. (*Applaudissements*)

Je suis effrayé lorsque j'entends dire que les grévistes se demandent s'ils doivent respecter la loi, car je considère que la règle de droit est notre plus grand patrimoine et notre protection la plus précieuse. J'espère que les cheminots et leurs dirigeants se rendent compte de l'importance des principes en jeu et je ne fais pas allusion à l'argent.

Une loi adoptée par le Parlement peut toujours faire l'objet d'un débat et être modifiée, mais on ne peut feindre de l'ignorer ni la violer. L'infraction civile est encore une faute grave dans notre pays et elle devrait le demeurer.

Nous devons tous être des citoyens dignes de confiance, certains plus que d'autres en raison des postes qu'ils occupent, à titre privé ou public. La population en général tient les cheminots en haute estime.

Il est facile pour moi de signaler que dans certaines sociétés la règle de droit est imposée par la force. Tous les jours, nous sommes témoins de certains faits de ce genre et il faut avoir l'œil vif, pour s'en rendre compte, car le lendemain il n'en est plus question. Nous respectons la règle de droit. C'est notre plus grand patrimoine et au sein d'une société libre et démocratiquement organisée avec un Parlement entièrement représentatif, enfreindre une loi adoptée par ce Parlement entraînerait non seulement la perte de cette société mais, à mon avis, serait inconcevable. Posséder tous les atouts ne suffit pas, il faut savoir les employer.

Le lundi 31 août, paraissait dans la *Gazette* de Montréal un article que je considère comme l'un des plus importants éditoriaux des dernières années. L'auteur s'y faisait le porte-parole de tous les Canadiens. Je crois qu'il convient de vous signaler cet éditorial